



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Vous avez participé à la séance d'information obligatoire et vous souhaitez bénéficier de mesures d'accompagnement gratuites ?

Médiation familiale

La médiation familiale est une démarche centrée sur l'amélioration de la communication et la résolution des conflits. Le/a médiateur-trice offre un espace de discussion neutre et confidentiel. Elle/il vous accompagne en votre qualité de parents dans la logique du dialogue et vous aide à parvenir à des ententes et accords satisfaisants pour chaque membre de la famille.

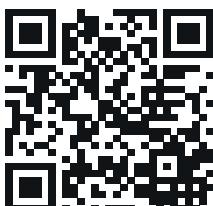
Dans le cadre du projet pilote de consensus parental, l'orientation vers la médiation se fait par les autorités judiciaires, lors de la première audience, qui renvoient les parents vers le **Service de médiation familiale de l'association Office Familial**. Grâce au soutien de l'État de Fribourg, les **5 premières heures de médiation sont gratuites**.

Accompagnement à la coparentalité

L'accompagnement à la coparentalité est conseillé quand la coopération parentale n'est pas acquise ou que les rôles parentaux sont perturbés par le conflit conjugal. Il s'agit d'un accompagnement socio-éducatif sous forme de suivi individualisé. Il permet de sensibiliser au vécu réel des enfants traversant une séparation parentale et aide à distinguer les aspects conjugaux des aspects parentaux ou éducatifs.

Dans le cadre du projet pilote de consensus parental, l'orientation vers l'accompagnement à la coparentalité se fait par les autorités judiciaires, lors de la première audience, qui renvoient les parents vers l'**Association pour l'Education Familiale** ou vers la **Fondation Transit**, selon l'âge des enfants. Grâce au soutien de l'État de Fribourg, **3 rencontres sont gratuites**.

Informations générales sur le projet pilote sur
www.fr.ch/consensus-parental
ou directement grâce au QR code ci-dessous.



FONDATION
TRANSIT

